

Actualités | Agenda | Forums | Machinisme | Fiscalité-Juridique | Social-Emploi | Aides-Primes | Nos autres sites

GRANDES CULTURES | ÉLEVAGE | FRUITS ET LÉGUMES | VITICULTURE | MÉTÉO | COURS & MARCHÉS

services experts
Titulaire d'un Compte Service Agriculteurs (CSA) du Crédit agricole
Accéder

SERVICE EXPERT PORCS
• Bien commercialiser vos porcs
» Découvrez tous les Services Experts
Non titulaire d'un CSA du Crédit Agricole
S'abonner

Ven. 18 novembre 2011
Pseudo
Mot de passe
Mot de passe oublié ?
OK
S'inscrire

Mon espace pleinchamp

Accueil > Actualités générales > Dossiers > Photovoltaïque : place au professionnalisme

20/10/10

Actualités générales

Photovoltaïque : place au professionnalisme

L'étude technique, économique, juridique des projets, l'installation de la centrale, la qualité des matériaux fournis, sont des préalables indispensables à la réussite de votre projet photovoltaïque. Retrouvez tous les conseils dans ce dossier réalisé notamment grâce à notre partenaire le CER France

SOMMAIRE du dossier

- » Photovoltaïque : En marche vers la maturité - 02/11/10
- » Reportage : Vernisol : un investissement éclairé - 01/11/10
- » Photovoltaïque : Les conseils d'un pro - 31/10/10
- » Marché de l'électricité : Un jeu à trois bandes - 30/10/10
- » Photovoltaïque : Des tarifs et des coûts à décrypter en courant continu - 29/10/10
- » Projet photovoltaïque : Sécuriser la rentabilité - 28/10/10
- » Emprunter ou autofinancer ? : Exemple - 27/10/10
- » Avant de se brancher pour 20 ans : Les points de vigilance - 26/10/10



31/10/10

Côtes-d'Armor - Actualités générales

Photovoltaïque : Les conseils d'un pro

Les recommandations de Samuel Recourse, co-gérant de GR Energies (Côtes d'Armor), un installateur de panneaux photovoltaïques qui exploite deux sites de production.

Trois étapes importantes sur environ un an :

1. L'étude de faisabilité technique. Il s'agit de prendre toutes les cotes du bâtiment, de voir s'il y a un transformateur électrique à proximité. Ces relevés nous permettent d'analyser le potentiel du projet, et de bien le dimensionner.
2. La partie administrative. Il faut attendre la proposition technique et financière d'ERDF*. Elle est indispensable pour la demande de permis de travaux et pour le contrat d'Obligation d'Achat par EDF. La réception du dossier complet valide le tarif de vente d'électricité. C'est une procédure qui dure 3 mois environ actuellement.
3. Le chantier : un organisme de contrôle** doit passer pour une validation technique remise au consuel qui délivre une attestation de conformité. Et enfin, nous pouvons mettre l'installation en service avec ERDF.

ARTICLES LES + CONSULTÉS / COMMENTÉS

DERNIERS COMMENTAIRES POSTÉS

PLEINCHAMP SUR MOBILE

Saisissez votre N° et recevez un SMS gratuitement avec le lien vers le site



» En savoir plus

PRATIQUE

- + Fiches pratiques
- + Annuaires
- + Simulateurs
- + Télédéclarations

MOTS LES PLUS CONSULTÉS

agricole agriculteurs
animaux baisse cours également
éleveurs euros faire france hausse
l'agriculture marché président
producteurs production produits
rapport viande

AIDE TÉLÉPHONIQUE

*ERDF : Electricité Réseau Distribution France

**Organismes agréés : APAVE, SOCOTEC, VERITAS

La qualité à toutes les étapes :

- La nature du bâti. On ne va pas démarrer un projet sur un support vétuste par exemple. Notre ligne de conduite est très technique.

- Pour réussir un projet, il faut bien l'évaluer, bien le dimensionner. Chez GR Energies, nous sommes pointilleux sur les détails pour augmenter la rentabilité de l'installation : câblage, onduleur, panneaux...

- Bien choisir le matériel. Chaque choix peut générer de la production en plus ou en moins et donc impacter la rentabilité finale de l'investissement. Sachez que chaque constructeur a ses garanties. Environ 25 ans pour les panneaux, 5 à 20 ans pour les onduleurs ; la garantie de la structure d'intégration correspond à la garantie décennale de la couverture, donc celle du poseur.

- Faire intervenir un installateur qualifié (Quali PV-module Elec, Quali PV-module Bat).

Source : CER France, Gérer pour gagner

CER France Gérer pour Gagner, Daniel Causse, expert-comptable

Partager    

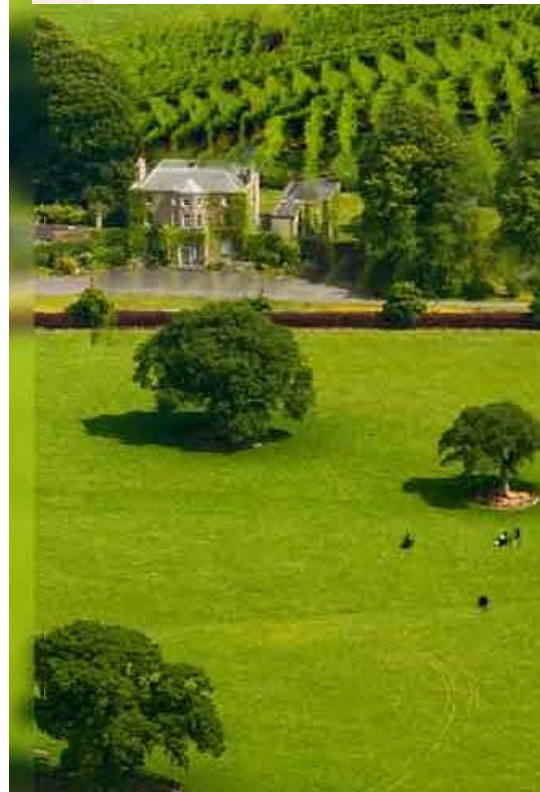
[Article précédent](#) <<

>> [Article suivant](#)

Vous avez des difficultés sur le nouveau Pleinchamp ? Cliquez ici ou appelez :

 **N°Indigo** 0 820 017 482

0,12 € TTC / MN



Météo gratuite
Actualité agricole
Machinisme
Cours du blé

Emploi agricole
Prévisions météo
Aides PAC
Fiscalité agricole

Info vin
Agriculture bio
Agenda agricole
Annonces tracteur

A propos de Pleinchamp
Partenaires
Mentions légales
Conditions générales

Contact
FAQ
Plan du site
Flux RSS

Lettre d'Info Hebdo
Forum
Chat
Mini-site